

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2012, 18 H 30

Présents : Monsieur Gilles CORNETTE, Madame Henriette BOUHOUB, Madame Michèle DESTREM, Monsieur Jacques DHOMPS, Monsieur Roland FLOUZAT, Monsieur Hubert GRILLON, Madame Nicole GUERY-JALMAIN, Madame Denise LECORDIER, Monsieur Sylvain LHAUTE, Madame Anic NANDROT, Madame Michèle PASQUIER, Madame Lydie RAPEAU, Madame SPALKE Mireille.

Représentés : Madame Josette CHARUA par Monsieur Jacques DHOMPS

Monsieur Thierry GERMAIN par Madame Lydie RAPEAU

Début de séance : 18 h 30

Secrétaire de séance : Madame Mireille SPALKE

Lecture du cahier de délibérations et signatures.

En préambule, Monsieur Hubert GRILLON demande à ce que le nom de chaque intervenant soit mentionné dans les comptes-rendus de conseils municipaux.

Madame DESTREM reproche à Monsieur le Maire de ne pas avoir prévenu les personnes de la Commission des communes forestières que la réunion prévue le 23 octobre à Saint-Amand-Montrond était reportée au 19 novembre 2012, ce qui aurait eu pour fâcheuse conséquence, un déplacement inutile.

Elle lui reproche également de ne pas avoir fait une présentation rapide des conseillères nouvellement élues et présentes à la réunion du Conseil d'école à la représentante de la D. D. E. N.

1 – TRAVAUX LOIRE A VELO : AVENANTS A VOTER

Monsieur le Maire remet à chacun un tableau des modifications budgétaires «Halte-repos » et commente les nouveaux chiffrages dus aux divers dysfonctionnements relevés. Ces modifications permettraient de débloquer le chantier.

Compte-tenu de ses erreurs, Monsieur WARNANT consent à ne pas facturer la somme de 7 443,98 euros.

Madame DESTREM et Monsieur DHOMPS interviennent sur la nécessité d'attaquer Monsieur WARNANT au Tribunal Administratif, estimant anormal d'avoir à supporter financièrement des suppléments générés par ses erreurs.

Monsieur le Maire indique avoir pris contact avec le Conseil Général, Maître PILLET, avocat, et Monsieur PINEAU, Assureur de la Mairie afin de se renseigner sur la procédure à suivre concernant ce litige.

Il s'avèrerait, d'après ces instances, que des poursuites judiciaires seraient très longues et très coûteuses, avec, de surcroît, ne pas être certains d'obtenir satisfaction.

Monsieur DHOMPS insiste pour que les membres du Conseil Municipal rencontrent les différents partenaires (le Conseil Général, les artisans et Monsieur WARNANT) afin de pouvoir être informés.

Madame DESTREM s'insurge sur le fait que les trois courriers des 19.6.2012, 10.07.2012, 05.09.2012 adressés par Monsieur le Maire à Monsieur WARNANT soient restés sans réponse à ce jour.

Monsieur le Maire adressera un courrier à l'assurance de Monsieur WARNANT pour lui demander de prendre en charge les coûts supplémentaires réclamés suite aux erreurs constatées.

Madame RAPEAU demande si en effectuant le financement des travaux aux différents intervenants, cela n'empêchera pas les poursuites à l'encontre de Monsieur WARNANT.

Monsieur le Maire répond que non.

Madame JALMAIN demande à Monsieur le Maire de bien vouloir lister les erreurs :

- . Le document prévu par Monsieur WARNANT destiné aux entreprises est incomplet et entaché d'erreurs
- . Le maçon n'a pas chiffré la démolition des deux pignons intérieurs
- . L'arasement des murs n'était pas précisé ce qui a généré des travaux supplémentaires pour le maçon
- . L'évaluation des niveaux du solivage du plafond existant était fautive ; de ce fait, le charpentier a écrasé et détruit les cloisons existantes
- . La rampe d'accès pour handicapés est non conforme. Il a fallu la repenser et la refaire ce qui a aussi engendré une forte plus-value.
- . les menuiseries alu sont mal définies, il faut donc effectuer des suppléments de travaux pour fixer les vitres et combler les manques par un habillage non prévu
- . Il n'a pas été prévu, non plus, le remplissage de sous-face du plafond bois
- . Il manque un calfeutrement isolant entre la sous-face et le plafond bois
- . La finition d'une dalle intérieure a été oubliée

Tout ceci a donc engendré des surcoûts et des retards.

Madame GUERY-JALMAIN s'inquiète également de savoir si Monsieur WARNANT sera rémunéré s'il poursuit les travaux qui restent à finaliser.

Monsieur le Maire répond négativement.

Il souhaiterait que ce chantier se termine au plus vite avec l'enveloppe prévue au départ. Il affirme également que, quels que soient les résultats, les subventions seront versées. Il précise par ailleurs, qu'une demande de prolongation du délai de subventions a été accordée jusqu'en décembre 2013.

Après une longue délibération, Monsieur le Maire demande à procéder au vote des avenants qui représentent une moins-value globale de 14 510,88 € HT.

Vote : 8 voix pour

3 abstentions

4 contre

Décision : Paiement des entreprises pour les travaux effectués et poursuite du chantier

2 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : AVENANTS A VOTER

Travaux non réalisés : 48 125 euros HT. Il était initialement prévu de rénover 500 m. L'entreprise propose de faire le gainage continu sur toute la rue de la Loire pour une plus-value de 41 171,28 euros. L'Agence de l'Eau a assuré que nous serions subventionnés pour ces travaux à hauteur de 50 pour cent dans la même enveloppe de travaux.

Vote de l'avenant : 13 voix pour

2 abstentions

Monsieur GRILLON rappelle que des diagnostics avaient été effectués en 2005 et 2007 et n'avaient décelé aucune anomalie sur certaines parties.

Un avenant de 1 200 euros est également prévu pour la démolition d'un muret à la station d'épuration actuelle nous apportant un gain de 7 m3.

Vote de l'avenant : 15 voix pour (unanimité)

3 – MAINTENANCE ECOLE NUMERIQUE RURALE

Le contrat de maintenance de deux ans concernant les ordinateurs de l'école et de la Mairie arrive à échéance.

Deux prestataires ont été consultés. Le choix s'est porté sur CYBERION (Franck TRAINEL).

Vote : 14 voix pour Franck TRAINEL

1 abstention

4 – DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier adressé par le Centre de Secours (Association des Pompiers de Jouet-sur l'Aubois) concernant une demande de subvention exceptionnelle pour le rassemblement des pompiers du département qui aura lieu le 22 juin 2013 à Jouet-sur-l'Aubois.

Monsieur DHOMPS propose qu'une démonstration soit effectuée sur le canal à Marseilles-lès-Aubigny.

Monsieur le Maire propose un don de 150 euros

Vote : 11 voix pour 150 euros

4 voix pour 200 euros

Lecture est également faite d'un courrier du Secours Populaire Français. Monsieur le Maire souhaite que nous restions sur les mêmes positions que les années précédentes c'est-à-dire pas de subventions, des aides de la commune étant déjà apportées dans le cadre du C.C.A.S. aux personnes les plus démunies.

Vote pour ne pas accorder de subvention :

13 oui

2 abstentions

Jeunesse au Plein Air : idem, la mairie apporte déjà sa contribution en faveur des enfants scolarisés de la commune (participation aux voyages, etc....)

Vote :

14 voix pour le non versement d'une subvention

1 abstention

FACILAVIE : remerciements pour le don de 150 euros

KANGOUROULE (Association des parents): lecture d'un courrier demandant le prêt de la salle des fêtes pour la « bourse aux vêtements » qui aura lieu le 24 mars 2013.

Il a été décidé à l'unanimité, comme l'an dernier, de ne leur facturer que le ménage de la salle et de les dispenser du montant de la location.

5 – VIREMENTS DE CREDITS :

SDE18 (syndicat d'électrification) 4 700 euros : transfert du chapitre 011 au chapitre 65-64

Budget de l'eau : reversement de la moitié de la subvention à la commune de Jouet-sur-l'Aubois. Versement de 2 100 euros du 203 au chapitre 45/81 et 1 811 euros du 203 au chapitre 45/81.

6 – PRIX DES MAISONS FLEURIES

8 candidats ont été primés. Les primes seront identiques à l'an dernier, soit :

. 50 euros pour le 1^{er}

. 46 euros pour le 2^e

. 42 euros pour le 3^e

. 38 euros pour le 4^e

. 34 euros pour le 5^e

. 27 euros pour le 6^e

. 24 euros pour le 7^e

. 20 euros pour le 8^e

7 – VENTE DE BOIS – FIXATION DES PRIX : mise en adjudication de têtes de chênes à 5 euros le stère.

Vote sur la proposition de ce prix : 15 voix pour

8 - CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR DIAGNOSTICS ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (cantine, salle des fêtes, mairie)

Obligation sera faite d'ici 2015 d'assurer l'accessibilité des handicapés aux salles publiques

Le choix du prestataire est reporté à 2013

QUESTIONS DIVERSES

. L'association « LA VIE DE L'ECOLE » demande un local pour entreposer son matériel et éventuellement pouvoir se réunir.

Monsieur le Maire propose le petit local « pétanque » situé vers le terrain de boules (assuré dans le cadre des bâtiments de la Mairie)

Vote : oui à l'unanimité

. Il a été demandé par Monsieur le Maire l'installation d'un radar aux Loges pendant la semaine du 12 au 18 novembre. Cet appareil permet de recenser le nombre de véhicules et de relever les vitesses.

. Une administrée, locataire d'une maison appartenant à la commune, demande à régler par prélèvements mensuels ses factures de consommation de gaz.

Vote : oui à l'unanimité

. Un habitant de la rue des Essarts demande des ralentisseurs dans cette rue : à l'étude

. Projet de convention émanant de la commune de Beffes prévoyant l'hébergement de ses habitants en cas d'inondations.

Monsieur le Maire accepte le principe de cette convention mais aurait souhaité être associé au projet.

. Lecture du courrier de la Présidente de « Cours les Arts » demandant le prêt d'une salle en vue d'une exposition des œuvres des membres de son association.

Monsieur le Maire va demander à recevoir cette personne afin d'évaluer ses besoins.

. Plusieurs devis ont été demandés pour le remplacement du chauffe-eau du local technique :

. Entreprise JOSSET : 475,37 euros HT

Il sera demandé en premier lieu à Monsieur METAIRIE d'effectuer, en régie, le remplacement du chauffe-eau. S'il est dans l'impossibilité de le faire, il sera fait appel à l'entreprise JOSSET

Vote : 15 oui

. Monsieur le Maire nous informe de l'installation d'un nouveau pizaiolo (Monsieur DUMONT de Cosne-sur-Loire) sur la place de l'église chaque jeudi soir et peut-être le samedi à partir du 15 novembre 2012. Occupation de la place gratuitement.

. Des devis pour la réfection de la toiture de l'école ont été demandés.

. Entreprise JOBINEAU à La Guerche-sur-l'Aubois : 760 euros dont réparation de l'auvent

Le choix s'est porté sur l'entreprise JOBINEAU à l'unanimité.

. Monsieur DHOMPS demande quand aura lieu la réunion concernant la faisabilité du projet « école-mairie ».

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas encore en possession de tous les éléments

. Monsieur DHOMPS fait part d'une remarque émanant d'un parent d'élève qui soupçonne la présence d'amiante dans les sols de l'école maternelle.

Un diagnostic « amiante » sera recherché dans les archives, sinon, il sera effectué

. Suite à un article paru dans « @tout 18 », Madame DESTEM demande quand le haut débit sera installé à Marseilles-lès-Aubigny.

Monsieur le Maire répond que la commune de Germigny devait statuer fin octobre et donner sa réponse. Il va les relancer.

. Monsieur DHOMPS présente à l'ensemble du Conseil Municipal, le projet de gîte flottant de Monsieur EVEZARD entre les deux écluses. Ce gîte pourrait accueillir 6 personnes.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

. Monsieur DHOMPS fait lecture du courrier de Monsieur Jean-Marc BONNILLO qui recherche un local pour monter une école de théâtre à Marseilles-lès-Aubigny.

Monsieur le Maire envisage de le rencontrer afin d'évaluer ses besoins.

. Madame GUERY-JALMAIN fait part du souhait de Monsieur Philippe MOUDURIER d'utiliser l'ancienne salle des fêtes pour réaliser sa propre production florale.

Monsieur le Maire répond que ce projet est prématuré.

. L'appareil pour le relevé des compteurs d'eau est en panne : un devis a été demandé. Cet investissement sera étudié en 2013.

. Monsieur DHOMPS recherche les archives du travail effectué par l'Attaché au Tourisme. Monsieur le Maire répond que l'on peut récupérer ce travail en mairie avec une clé USB.

. Madame GUERY-JALMAIN demande s'il est possible d'aménager les chemins communaux en sentiers piétonniers afin d'éviter la circulation dangereuse des voitures.

Monsieur le Maire et Monsieur FLOUZAT envisagent la pose de panneaux à l'entrée et à la sortie de ces chemins.

. Monsieur GRILLON signale que les éclairages publics sont allumés à 2 h ½ du matin alors qu'il avait déjà demandé à plusieurs reprises qu'ils ne soient allumés qu'à 5 heures du matin par mesure d'économie.

Il demande si les vœux du Maire auront lieu.

Monsieur le Maire répond probablement que non.

. Il est demandé qu'un inventaire des prises de courant existantes soit fait pour une meilleure répartition des illuminations de Noël dans le village en 2012.

. SPANC : un diagnostic sera effectué pour diagnostiquer les installations d'assainissement individuelles de la commune, ceci à partir de janvier. Une réunion publique sera programmée avec les personnes concernées.

. Un défibrillateur a été installé à La Chapelle Hugon. Ce projet est envisagé à Marseilles-lès-Aubigny dès que les travaux à la « halte-repos » seront terminés.

. A la demande de Sylvain LHAUTE, une date de réunion pour la fête patronale est fixée au 5 décembre 2012 à 18 heures.

. Un huis clos est demandé par Monsieur le Maire pour faire état de questions confidentielles.

Fin de la séance à 22 h 15.